CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2018 COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS: Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Bernard THIEN

MEMBRES ABSENTS:

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2018

Travaux école : choix de l'entreprise Lot n° 6 : Électricité - VMC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale les propositions des entreprises qui ont été consultées afin d'effectuer les travaux de réfection des salles de classe et l'aménagement d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite à l'école Primaire de Champoly – Lot n° 6 : Électricité VMC

Il précise le détail de leur prestation ainsi que le montant des propositions de chacune.

Après en avoir discuté et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de la SARL SAUZEDDE ET FILS – La Provende Sud – 42440 NOIRETABLE

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion préparatoire de chantier du 14 mai.

Convention Commune/Communauté de Communes

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention qui vise à préciser les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes du pays d'Urfé des travaux supplémentaires sur le territoire de la commune au titre du programme de voirie 2018.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 15 955.05 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part d'une demande des scouts de France pour la mise à disposition d'un lieu pouvant accueillir un groupe de 40 jeunes pour la nuit du 7 au 8 juillet.
 Le conseil municipal autorise l'implantation des tentes sur le terrain communal et l'accès aux sanitaires de la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 27 avril avait décidé de candidater à l'Opération LPO hirondelles « un village pour les hirondelles et les martinets ».
 La LPO ne retenant que 10 communes dans un premier temps, nous sommes informés que Champoly est en 2^{ème} position sur liste d'attente.
- Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de relancer l'entreprise Fernandez pour les travaux de réfection du mur du cimetière.
- Fabrice LABOURÉ demande l'état d'avancement des dossiers REJONY et NION quant à la vente de chemins à ces personnes.

Les dossiers d'enquête publique sont à établir par le secrétariat

Séance levée à : 21h20

Le Maire Daniel PEROTTI